



Avant le 3 décembre 2018

Métropole de Lyon : appel à projets 2019 "culture(s) et solidarités"

Vous portez des projets d'action et de médiation culturelle impliquant les personnes éloignées de l'offre culturelle institutionnelle ? Répondez à l'appel à projets "culture(s) et solidarités" avant le 3 décembre 2018, pour mettre votre projet artistique et culturel au service de valeurs sociales et bénéficier d'une subvention.

Parce que l'expérience artistique et culturelle doit être accessible à toutes et tous, la Métropole de Lyon finance des projets d'action et de médiation culturelle impliquant les personnes éloignées de l'offre culturelle institutionnelle. À cette fin, elle lance un appel à projets "culture(s) et solidarités" pour l'année 2019. Une belle occasion de contribuer à l'inclusion sociale et culturelle sur votre territoire ! La culture, levier des politiques de solidarités

La Métropole de Lyon souhaite permettre aux personnes éloignées de l'offre institutionnelle de vivre une expérience artistique et culturelle, comme facteur essentiel de la confiance en soi, d'ouverture aux autres et de lien social. Pour cela, elle lance un appel à projets dans le cadre de sa politique culturelle.

L'ambition est de s'appuyer sur le tissu d'acteurs existants, potentiel de mobilisation, d'expertise et d'invention. Quels sont les objectifs de cet appel à projets ?

L'appel à projets 2019 "culture(s) et solidarités" vise à contribuer aux enjeux des politiques de solidarités métropolitaines suivantes :

- le Contrat de ville et son volet culture mis en œuvre à travers la Déclaration de coopération culturelle métropolitaine qui porte une attention spécifique aux personnes éloignées de l'offre culturelle et artistique dans et en dehors des territoires en politique de la ville
- Je télécharge le contrat de ville 2015-2020 de la Métropole de Lyon (PDF - 6,05 Mo)
- le Projet métropolitain des solidarités qui vise à favoriser l'inclusion sociale et urbaine
- Je souhaite en savoir plus sur le projet métropolitain des solidarités
- le Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi qui s'attache à mobiliser et dynamiser les parcours d'insertion notamment par le levier culturel et artistique
- Je souhaite en savoir plus sur le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi 2016-2020 de la Métropole de Lyon

Quels sont les types de projets concernés ?

L'appel à projets "culture(s) et solidarités" 2019 concerne des projets :

- spécifiques et collectifs d'action et de médiation culturelle menés auprès des habitant-e-s de la Métropole de Lyon les plus éloigné-e-s de la pratique artistique et culturelle régulière et de l'offre institutionnelle :
 - enfance et jeunesse,
 - personnes âgées,
 - personnes en situation de handicap,
 - personnes en insertion sociale et professionnelle ;
- encourageant les mixités territoriales, sociales, intergénérationnelles, culturelles ou de genre, et inscrits dans la lutte contre les discriminations ;
- favorisant les dynamiques d'insertion sociale et culturelle, voire professionnelle, sur le territoire de la Métropole de Lyon ;
- se déroulant en tout ou partie en 2019 et sur une durée maximale de 3 années consécutives (y compris la phase de préparation).

Quels sont les critères d'éligibilité ?

Pour répondre à cet appel à projets "culture(s) et solidarités", vous devez notamment respecter les critères suivants :

- être une structure qui a pour objet la création, la diffusion ou la médiation d'œuvres de tous secteurs culturels, impliquant nécessairement l'intervention de professionnel-le-s rémunéré-e-s ;
- être domicilié ou avoir votre siège social sur le territoire de la Métropole de Lyon ;
- témoigner d'une ancienneté d'une année minimum ;
- vos initiatives doivent contribuer à l'intérêt général et à l'intérêt local des territoires de la Métropole de Lyon ;
- votre projet ne doit pas se dérouler uniquement sur le temps scolaire ou périscolaire ni être soutenu au titre d'une autre intervention culturelle de la Métropole de Lyon ;
- votre dossier doit être présenté complet dans le respect du calendrier prévu.

Les projets en cohérence avec les enjeux de solidarités précités de la Métropole de Lyon seront retenus en priorité.

Quels sont les étapes et les délais ?

- Dépôts des projets : entre le 1er octobre et le 3 décembre 2018
- Instruction des dossiers : du 4 décembre 2018 au 31 janvier 2019
- Validation définitive des projets retenus par le Conseil métropolitain : 1er semestre 2019

Comment postuler ?

Pour en savoir plus et postuler, consultez le site de la Métropole de Lyon : [lien](#)

Dernière édition : 17 mai 2024 à 15:15

<https://auvergnerrhonealpes-livre-lecture.org/articles/metropole-de-lyon-appel-a-projets-2019-culture-s-et-solidarites>